

Paris, le 16 juillet

Une proposition de loi pour améliorer l'effectivité du droit à l'avortement

Car nous considérons qu'un droit aussi fondamental que le droit à l'avortement doit pouvoir dépasser les clivages politiques, je dépose aujourd'hui - aux côtés de 40 collègues de 7 groupes politiques différents (EDS, Agir Ensemble, GDR, LFI, PS, Lrem, L&T, Modem) - une proposition de loi pour que l'avortement rentre définitivement dans le droit commun.

Les obstacles sont encore nombreux pour que les femmes puissent bénéficier de ce droit dans les conditions prévues par la loi Veil. C'est le cas de l'insuffisance des politiques publiques en matière d'éducation à la sexualité, des nombreuses fermetures d'établissements spécialisés dans l'IVG qui se traduisent – entre autres – par une entrave à la liberté de choix de la méthode de l'IVG pour les femmes, ou encore de l'existence d'une clause de conscience spécifique à l'IVG qui consacre l'avortement comme un acte à part.

Ce texte est le fruit des demandes portées depuis de nombreuses années par les professionnel.le.s de santé et l'ensemble des personnes oeuvrant pour l'accès des femmes aux droits sexuels et reproductifs.

Il comprend 7 articles prévoyant notamment l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation à la sexualité, la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG, l'allongement des délais légaux et la mise en place d'expérimentations visant à lutter contre les disparités territoriales d'accès à l'IVG.

A l'heure où le droit à l'avortement est menacé aux quatre coins du monde, cette proposition de loi entend faire de la France un des pays les plus progressistes en la matière. Le texte sera examiné à l'occasion de la première niche du groupe Ecologie Démocratie Solidarité, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Vous trouverez l'exposé des motifs et l'ensemble de la loi en [cliquant ici](#).

Albane Gaillot, Députée du Val-de-Marne (*Ecologie Démocratie Solidarité*)